

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 28 juin 2023 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **27** membres.

**23/034/VDV**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES  
PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE - Accompagnement d'une po-  
litique d'éducation populaire et de citoyenneté - Attribution de subventions aux as-  
sociations Exercice 2023.**

23-39853-DJ

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST  
SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille a décidé dans le cadre de sa politique d'impulsion à l'éducation populaire, de financer des projets à destination des enfants.

Les axes retenus comme prioritaires pour une proposition de subvention sont :

- privilégier les actions en direction des enfants fondées sur une démarche d'éducation populaire, à savoir : capacité à faire ensemble, vivre-ensemble, pouvoir d'agir, transmission d'outils pour apprendre et favoriser l'autonomie,

- soutenir les actions à visée d'émancipation sociale par le loisir éducatif et/ou l'éducation artistique et culturelle, dans un souci de complémentarité avec les ambitions portées par les projets d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH),

- soutenir les actions qui développent des partenariats dans ou avec les opérateurs d'Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) ou structures sociales,

- soutenir les actions d'accompagnement des enfants en situation de fragilité,

- soutenir les projets en faveur des valeurs de la République, de la laïcité et du vivre-ensemble.

La Ville de Marseille soutient les départs d'enfants dans les ACM qui portent une ambition citoyenne.

Ce dispositif soutient les projets révélant la sociabilité, la générosité, l'esprit de solidarité, l'éducation, le handicap, la citoyenneté, le sport, la culture, l'accès au numérique, le développement durable, l'autonomie, l'émancipation, la culture, l'intergénérationnel, la lutte contre la pauvreté et l'envie de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des enfants et des jeunes.

Un appel à projets a été lancé en 2022, destiné aux associations locales et représentatives, gestionnaires ou non d'équipements sociaux. Des jurys composés de personnalités spécialistes des domaines social et éducatif se sont réunis au mois de mai 2023.

Ainsi les enfants ont pu présenter eux même leurs projets. Les projets lauréats bénéficient d'une aide à la réalisation de ces derniers.

Aussi, il est aujourd'hui proposé d'accorder, conformément au tableau ci-joint, aux associations lauréates des subventions pour un montant de 50 000 Euros (cinquante mille Euros) dont 12 866 Euros pour des associations de notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE 1**

Est autorisé, selon le tableau ci-dessous, le versement de subventions aux associations suivantes de notre secteur pour financer des départs d'enfants dans les ACM qui portent une ambition citoyenne.

Tiers	Gestionnaire	Association ALSH et/ou Accueil de jeunes	Montant subvention en Euros
22480	SYNERGIE FAMILY	LA ROUGUIERE	2 193
25607	IFAC	MPT ST BARNABE / LA FOURRAGERE	2 924

172473	ASSOCIATION	LES LIERRES	1 901
22480	SYNERGIE FAMILY	LES CAILLOLS	2 339
25607	IFAC	LES CAMOINS	1 462
11577	AFAC	BOIS LEMAITRE	2 047

**ARTICLE 2**

Sont approuvées les conventions ci-annexées.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer ces conventions.

**ARTICLE 3**

La dépense totale, soit 50 000 Euros (cinquante mille Euros), dont 12 866 Euros pour des associations du secteur, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget 2023 – Nature 6574.12 – Fonction 422 – Service 05032

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**